



## CPAS de Frameries

Date d'expertise : 17 octobre 2023

---

rue des Dames 50  
7080 Frameries

065 61 18 18  
[secretariat@cpasframeries.be](mailto:secretariat@cpasframeries.be)

## Information générales

Un CPAS, ou "centre public d'action sociale", assure la prestation d'un certain nombre de services sociaux et veille au bien-être de chaque citoyen. Chaque commune ou ville a son propre CPAS offrant un large éventail de services.

### → Qui peut faire appel aux services d'un CPAS ?

En Belgique bon nombre de gens disposent de moyens de subsistance insuffisants ou sont parfois sans domicile fixe. Toutes ces personnes peuvent bénéficier de l'assistance sociale du CPAS.

Chaque personne résidant légalement en Belgique a droit à une assistance sociale. Cette assistance sociale a pour but de garantir un revenu minimum à l'ensemble de la population.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide sociale, certaines conditions doivent être remplies. Avant de l'octroyer, le CPAS effectue, dans chaque cas, une enquête sur les moyens de subsistance de la personne concernée.

Le CPAS examine quelle aide est la plus adaptée en fonction de la situation personnelle ou familiale de la personne

concernée et lui offre les moyens adéquats de subvenir à ces besoins.

→ Quelle aide offre le CPAS?

Voici quelques exemples de services proposés par le CPAS :

- aide financière
  - logement
  - aide médicale
  - aide et les soins à domicile
  - mise au travail
  - médiation de dettes
  - aide psychosociale
  - assistance judiciaire
  - admissions dans des institutions
  - accueil dans des centres d'aide sociale
  - accueil de crise
  - accompagnement et assistance financière concernant l'approvisionnement en énergie
  - chèques culturels pour favoriser la participation sociale et culturelle
- ...

## 01 Les services sont destinés à

### Le public cible

#### Des personnes en situation de handicap

- Les personnes en fauteuil roulant
- Les personnes marchant difficilement ou appareillées
- Les personnes aveugles
- Les personnes mal voyantes
- Les personnes sourdes
- Les personnes mal entendantes
- Les personnes présentant une déficience intellectuelle
- Les personnes présentant des troubles de l'apprentissage.
- Les personnes ayant des difficultés psychiques ou psychologiques

#### Des catégories d'âge

- Les jeunes adultes de 19 à 21 ans
- Les adultes de 22 à 64 ans
- Les seniors de 65 à 79 ans
- Les seniors de plus de 80 ans

**Auteur :**

Gwen Fourmanois

